

La responsabilité de protéger et la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité

The responsibility to protect and the prevention of genocide, war crimes, ethnic cleansing and crimes against humanity

Report of the Secretary-General

New York, le 1er juillet 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse félicite Madame M^o Bleeker pour sa nomination au poste de Conseillère Spéciale du Secrétaire Général pour la Responsabilité de Protéger. Nous lui souhaitons plein succès dans cette fonction et l'encourageons à apporter de nouvelles perspectives à ce rôle essentiel, qui fait face à des défis importants.

Le principe de la responsabilité de protéger a été adopté en 2005 par **tous les Etats membres de l'ONU** dans le but de faire cesser et prévenir les atrocités de masse. La Suisse réaffirme son plein soutien à ce principe, y compris en tant que membre du groupe d'amis de la responsabilité de protéger.

La Suisse remercie le Secrétaire Général pour son rapport visant à évaluer l'état actuel de la prévention des atrocités et de la protection contre celles-ci.

Dans ce contexte, j'aimerais relever les points suivants :

Premièrement, comme le souligne le rapport du Secrétaire général, nous faisons aujourd'hui face à une dégradation alarmante du respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme et au droit international humanitaire. Le non-respect de ces normes nuit à la crédibilité du système multilatéral. Nous sommes actuellement témoins des conséquences directes de cette évolution sur la protection des civils dans de nombreux contextes.

Face à ce constat, la Suisse réitère son soutien pour le renforcement du cadre juridique international et pour la lutte contre l'impunité et son soutien aux institutions mandatées pour la porter. Nous soulignons en particulier le rôle crucial de la Cour internationale de justice et de la Cour pénale internationale et la nécessité de respecter pleinement leur indépendance. Afin de renforcer encore le cadre juridique existant, nous soutenons le processus pour un traité international sur les crimes contre l'humanité. Il est grand temps de combler la lacune qui subsiste dans ce domaine, des décennies après l'adoption de conventions sur le génocide et les crimes de guerre.

Deuxièmement, conformément au premier pilier R2P [*à prononcer en anglais*], il est de la responsabilité de chaque Etat de protéger ses populations contre les crimes d'atrocités de masse. La prévention au niveau national passe par des stratégies, mécanismes et structures nationales visant à identifier les facteurs de risques et à agir en temps utile. Aucun Etat n'est à l'abri des atrocités.

La Suisse s'engage au niveau international pour le dialogue et l'échange de meilleures pratiques sur la prévention des atrocités. A ce titre, le rapport mentionne plusieurs initiatives et mesures afin de développer l'approche plus complète et efficace de la prévention que le Secrétaire Général appelle de ses vœux dans le « Nouvel Agenda pour la Paix ». Un exemple est le réseau international « Action globale contre les atrocités de masse, GAAMAC » qui offre une plateforme entre les Etats et la société civile et contribue, par cela, au deuxième pilier R2P. La Suisse invite tous les Etats à s'y joindre.

Troisièmement, permettez-moi de souligner l'importance du Bureau des Nations Unies pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger. Il est important que l'engagement des deux Conseillères Spéciales s'inscrive dans l'agenda plus global des Nations Unies en matière de prévention. La Suisse appelle les deux Conseillères Spéciales à partager leurs recommandations face aux situations de crises avec les Etats membres, afin que l'ONU et ses différents organes puissent répondre collectivement.

Enfin nous saluons l'intention exprimée dans le rapport de prendre l'occasion des 20 ans de notre engagement commun afin de réfléchir et d'œuvrer ensemble pour une mise en œuvre plus cohérente et efficace de la responsabilité de protéger.

Je vous remercie.
